FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5920

Section 1. Identification

Nom du produit : 5 STAR XTREME Prime caoutchouté Enduit

Code du produit : 5920

Autres moyens d'identification : Non disponible.

No CAS : Non applicable.

Type de produit : Aérosol.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Manufacturier : Manufactured for:
ABI / Autobody Brands International
A Divison of IAMG / International Autobody Marketing Group
Scottsdale, AZ 85257

Numéro de téléphone d'urgence de la société : (216) 566-2917

Numéro de produit d'information téléphonique : 1-87-REFINISH

Numéro de téléphone d'information réglementaire : (216) 566-2902

Transport Numéro d'urgence : (800) 424-9300

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (poumons) - Catégorie 1
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 50.2%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger : Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (poumons)

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Intervention : Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. En cas d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE Á CE PRODUIT ENTRAINE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Garder á la verticale dans un endroit frais et sec. Ne pas jeter le bidon vide dans un compacteur de déchets ménagers.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Carbonate de Calcium	18.87	1317-65-3
Solvant naphta aliphatique moyen (petrole)	11.9	64742-88-7
Propane	7.65	74-98-6
Butane	7.35	106-97-8
bitume oxydé	6.8	64742-93-4
Kaolin	4.97	1332-58-7
Alcool méthylique	2.3	67-56-1
silice cristalline, respirable	0.19	14808-60-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit : Aérosol extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Carbonate de Calcium	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m³ 10 heures. Forme: Total **OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).** TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total
Solvant naphta aliphatique moyen (petrole)	**OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).**

	TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 400 mg/m³ 8 heures.
Propane	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1800 mg/m³ 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).** TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1800 mg/m³ 8 heures.
Butane	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 800 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m³ 10 heures. **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016).** STEL: 1000 ppm 15 minutes.
bitume oxydé	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016).** TWA: 0.5 mg/m³, (as benzene soluble aerosol) 8 heures. Forme: Fraction inhalable
Kaolin	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016).** TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire **NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m³ 10 heures. Forme: Total **OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).** TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total
Alcool méthylique	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). Absorbé par la peau.** TWA: 200 ppm 8 heures. TWA: 262 mg/m³ 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. STEL: 328 mg/m³ 15 minutes. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). Absorbé par la peau.** TWA: 200 ppm 10 heures. TWA: 260 mg/m³ 10 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. STEL: 325 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).** TWA: 200 ppm 8 heures. TWA: 260 mg/m³ 8 heures.
silice cristalline, respirable	**OSHA PEL Z3 (États-Unis, 6/2016).** TWA: 250 mppcf / (%SiO2+5) 8 heures. Forme: Respirable TWA: 10 mg/m³ / (%SiO2+2) 8 heures. Forme: Respirable **OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).** TWA: 50 µg/m³ 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016).** TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire **NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 0.05 mg/m³ 10 heures. Forme: Poussières alvéolaires

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Solvant naphta aliphatique moyen (petrole)	**CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).** VEMP: 400 ppm 8 heures. VEMP: 1590 mg/m³ 8 heures.

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Propane	**NOM-010-STPS (Mexique, 4/2016).** LMPE-PPT: 1000 ppm 8 heures.
Butane	**NOM-010-STPS (Mexique, 4/2016).** LMPE-PPT: 1000 ppm 8 heures.
Alcool méthylique	**NOM-010-STPS (Mexique, 4/2016). Absorbé par la peau.** LMPE-PPT: 200 ppm 8 heures. LMPE-CT: 250 ppm 15 minutes.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: -29°C (-20.2°F) [Pensky-Martens Closed Cup]

Taux d'évaporation : 2.07 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Seuil minimal: 1%
Seuil maximal: 36.5%

Tension de vapeur : 101.3 kPa (760 mm Hg) [à 20°C]

Densité de vapeur : 1 [Air = 1]

Densité relative : 0.98

Solubilité : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Cinématique (40°C (104°F)): <0.205 cm^2/s (<20.5 cSt)

Poids moléculaire : Non applicable.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation

Chaleur de combustion : 12.43 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Butane Alcool méthylique	CL50 Inhalation Vapeur CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat Rat Lapin Rat	658000 mg/m³ 145000 ppm 64000 ppm 15800 mg/kg 5600 mg/kg	4 heures 1 heures 4 heures - -

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool méthylique	Yeux - Modérément irritant Yeux - Modérément irritant Peau - Modérément irritant	Lapin Lapin Lapin	- - -	24 heures 100 milligrams 40 milligrams 24 heures 20 milligrams	- - -

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
bitume oxydé silice cristalline, respirable	- -	2A 1	- Est un cancérogène humain connu.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Carbonate de Calcium	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Solvant naphta aliphatique moyen (petrole)	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Propane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Butane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Alcool méthylique	Catégorie 1 Catégorie 3	Tous Non applicable.	Indéterminé Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Solvant naphta aliphatique moyen (petrole)	Catégorie 1	Indéterminé	Indéterminé
Propane	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
Butane	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
Kaolin	Catégorie 1	Inhalation	poumons
Alcool méthylique	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
silice cristalline, respirable	Catégorie 1	Inhalation	Indéterminé

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Solvant naphta aliphatique moyen (petrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Propane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Butane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	2170.4 mg/kg 6511.1 mg/kg 65.11 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool méthylique	Aiguë CE50 16.912 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 2500000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 3289 mg/l Eau douce Aiguë CL50 290 mg/l Eau douce Chronique NOEC 9.96 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Crangon crangon - Adulte Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Danio rerio - Œuf Algues - Ulva pertusa	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
Alcool méthylique	-	<10	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS, flammable	AEROSOLS

Section 14. Informations relatives au transport

Classe de danger relative au transport	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	- **ERG No.** 126	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2. 13-2.17 (Classe 2). **ERG No.** 126	- **ERG No.** 126	-	**Emergency schedules (EmS)** F-D, S-U

Protections spéciales pour l'utilisateur : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Type de navire : Non disponible.

Catégorie de pollution : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

SARA 313

SARA 313 (40 CFR 372.45) notification du fournisseur peut être trouvé sur la fiche de données environnementales.

Californie prop. 65

AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		2
Risques physiques		0

Section 16. Autres informations

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (poumons) - Catégorie 1	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 5/15/2017

Date d'édition/Date de révision : 5/15/2017

Date de publication précédente : 4/17/2017

Version : 5

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Avis au lecteur

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne seront pas remballés, modifiés ou teintés, sauf dans le cas et de la façon dont Sherwin-Williams l'indique expressément, incluant entre autres, l'intégration de produits autres que ceux de Sherwin-Williams ou l'utilisation ou l'ajout de produits dans des proportions autres que celles spécifiées par Sherwin-Williams. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/ acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques,

provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.